



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sidérurgie

Question écrite n° 30327

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'attention particulière portée par le Président de la République à l'usine Arcelor-Mittal de Gandrange (Moselle). Son discours interventionniste a été largement applaudi. Il lui demande quels ont été les efforts réels menés par le Gouvernement et leurs conséquences sur le maintien de l'emploi.

Texte de la réponse

Le Gouvernement apporte une attention permanente à la situation de la sidérurgie et, plus particulièrement, aux sites lorrains. Le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation s'est rendu le 5 février 2009 à Metz pour la signature des conventions de revitalisation et d'ancrage territorial suite à la restructuration de l'usine d'ArcelorMittal de Gandrange. Les objectifs du Gouvernement ont été rappelés à cette occasion : s'assurer de l'accompagnement social des 575 salariés touchés par la restructuration ; s'assurer de l'ancrage territorial du groupe ArcelorMittal en Lorraine ; revitaliser le territoire en créant autant d'emplois que ceux qui ont été détruits. Une convention de revitalisation d'un montant de 3 millions d'euros a donc été signée entre le préfet et le groupe ArcelorMittal avec pour objectif de créer 682 emplois dans le bassin concerné. Une convention d'ancrage territorial, dispositif spécifique qui reprend les engagements pris par M. Mittal devant le Président de la République le 7 avril 2008, a été signée par le secrétaire d'État, le préfet de la Moselle, le président du conseil régional, le président du conseil général et le directeur d'ArcelorMittal France. Elle prévoit plusieurs investissements sur les sites de Gandrange et de Florange.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30327

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7698

Réponse publiée le : 14 avril 2009, page 3568